



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE
Réglementation du stationnement
Parking du LMA
144/2023

Le Maire de la Commune de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'organisation par la municipalité du spectacle de Noël le 22 décembre 2023,

Considérant la nécessité de sécuriser l'accès au parking du LMA 247, rue Joliot Curie à Raimbeaucourt,

ARRETE

Article 1 : En raison de l'organisation du spectacle de Noël le vendredi 22 décembre 2023, le parking du LMA, 247 rue Joliot Curie sera interdit au stationnement et à la circulation sauf pour les services de secours, de 15h00 à 20h00.

Article 2 : Cette interdiction sera matérialisée par des barrières posées par les services techniques de la ville de Raimbeaucourt.

Article 3 : Mme Lydie Guilbert, A.S.V.P et Agent de Prévention et le service technique de la ville sont chargés, chacun pour ce qui les concerne de l'application du présent arrêté dont copie sera transmise pour information :

- à la Police de Douai,
- au SDIS- manifestation.g5@sdis59.fr,

Il sera publié sur le site Internet de la Commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Notifié à : au Comité d'Animation de Raimbeaucourt
Par courriel : le 27 novembre 2023

Fait à Raimbeaucourt,
le 24 novembre 2023
Le Maire

Publié sur le site Internet de la commune le 27/11/2023

Alain MENSION